

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 5 septembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Pierre ROZE.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Nadine GOUILLOUX

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

ARRÊT DU PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), et notamment son article 188,
Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET),
Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L229-26, et R229-51 à R229-55,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et notamment sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement [...] et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°20170921-20 du 21 septembre 2017 engageant l'élaboration du PCAET et la réalisation de son Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

Considérant l'avis du Comité de Pilotage du PCAET réuni à 6 reprises de septembre 2017 à janvier 2019, et notamment les 6 février, 15 mai et 8 octobre 2018,

Considérant l'absence d'observation de l'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes dans le délai imparti de 3 mois suite à l'envoi du projet de PCAET le 7 mars 2019,

Considérant l'analyse technique du Parc Naturel Régional (PNR) Livradois-Forez adressé à la Communauté de Communes dans le cadre de la consultation du public par voie électronique organisée du 12 juin au 14 juillet 2019.

Le rapporteur expose au Conseil Communautaire que le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il définit pour 6 ans les objectifs en matière climatique, de qualité de l'air et énergétique, mais aussi à moyen terme (2050), ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il rappelle que :

- un Comité de Pilotage dédié réunissant élus et partenaires de la Communauté de Communes a été mis en place en septembre 2017 afin d'élaborer le cahier des charges de consultation, analyser les offres des bureaux d'études, examiner le diagnostic, la stratégie territoriale et le programme d'actions, etc ;
- la Communauté de Communes a retenu le bureau d'études H3C Énergies pour élaborer le plan. Elle a en outre bénéficié de l'aide technique de l'« accompagnement départemental » constitué de l'Aduhme (Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie – agence locale des énergies et du climat), d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (association agréée de surveillance de la qualité de l'air) et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme ;
- plusieurs réunions de concertation ont été organisées de mars 2018 à janvier 2019, auxquelles ont pris part élus locaux, partenaires œuvrant dans le champ de la transition énergétique et écologique, et acteurs institutionnels, économiques et associatifs locaux : forums de lancement et de restitution, ateliers thématiques de concertation dédiés à la définition de la stratégie et à l'établissement du programme d'actions.

Le projet de PCAET est constitué :

- d'un diagnostic ;
- d'une stratégie territoriale déclinée par secteur d'activité (bâtiment et urbanisme, transport et déplacements, agriculture et sylviculture, industrie et activités économiques) et portant sur le développement des énergies renouvelables, à horizon 2025 et 2050 ;
- d'un programme d'actions, par secteur d'activité, composé de 42 fiches-actions dont 6 proposées par l'« accompagnement départemental » ;
- d'un dispositif de suivi et d'évaluation, en annexe.

Le rapporteur explique qu'il convient désormais pour le Conseil communautaire d'arrêter le projet de PCAET.

Ce document sera alors transmis au Préfet de Région et au Président du Conseil régional qui disposeront de 2 mois pour émettre un avis.

Le PCAET, modifié le cas échéant, sera ensuite soumis à l'adoption du Conseil Communautaire.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Arrête** le projet de PCAET 2019-2025 ;
- **Autorise** le Président à le transmettre pour avis au Préfet de région et au Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20190912-20190912_33-DE
Regu le 26/09/2019